

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COLLEX-
BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 26 mai 2026, à 19h30
à la salle du Conseil municipal,**

Présents

Mme MOTA Rose Marie, Présidente
Mme TAHÉRI Odile, Secrétaire
Mme NOLL Dorothea
M. PESENTI Sébastien
M. POTVIN Thierry
Mme GARCIA Sarah
M. FERRILLO Maximilien
M. STEIMER Didier
M. VERARDI Tiziano

Absents excusés

M. KENDE Michael, Vice-Président
M. SAUVAGNAT Pierre
Mme COLLINS Alexandra
Mme FLAMMIA Gabrielle
M. PFEIFFER Pablo
Mme LALONDE-PATAKI Nathalie

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, conseiller administratif, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, conseiller administratif
Mme MALHERBE Sylvie, conseillère administrative

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
Mme RAKOTOMALALA Thaïs, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 28 avril 2026
2. Communications du bureau du Conseil municipal
 - a. Courrier de M. Maradei, vidéosurveillance
3. Communications du Conseil administratif
 - a. Autorisations de construire
4. Rapports des commissions
5. Élection du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027
6. Délibération 4/2026 relative à l'approbation des comptes annuels 2025 et des crédits budgétaires supplémentaires 2025
7. Délibération 5/2026 pour l'approbation du règlement concernant l'éthique des élus de la commune de Collex-Bossy
8. Propositions individuelles et questions

À l'issue de la séance, la parole sera donnée au public.

* * *

La Présidente du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à ses collègues. Absents, M. KENDE Michael, M. SAUVAGNAT Pierre, Mme COLLINS Alexandra, Mme FLAMMIA Gabrielle, M. PFEIFFER Pablo et Mme LALONDE-PATAKI Nathalie sont excusés.

1. Approbation du procès-verbal du 28 mai 2026

La Présidente demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026.

Mme NOLL signale une correction à apporter à la page 77 concernant les événements du 1er août et le bar des promotions. Elle rappelle que l'assouplissement du règlement concernant le bar des promotions concerne le fait qu'il n'est pas nécessaire que l'association tenant le bar des promotions ait également organisé l'ensemble de la Fête de l'Escalade (nourriture, bar, soupe, mise en place, rangement, etc.).

Mme TAHERI mentionne qu'il s'agissait de sa deuxième participation au GLRD.

M. FERRILLO relève, au point 4.3 relatif à la commission ad hoc Houchettes, qu'il avait été évoqué lors de la séance du 4 mars la nécessité d'effectuer une répétition générale avant la séance publique. Il signale également une correction à apporter à la page 84 concernant l'annulation des commissions.

Constatant l'absence d'autres observations sur le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026, la Présidente soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 8 conseillers municipaux sur 14 sont présents ; la Présidente n'exerce pas son droit de vote) :

À l'unanimité de 8 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, le Conseil municipal accepte le procès-verbal du 26 mai 2026.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Mme MOTA indique qu'il s'agit de sa dernière séance en tant que présidente.

a) Courrier de M. Maradei, vidéosurveillance

Le courrier, lu par la Secrétaire, est reproduit ci-dessous dans son intégralité.

« Demande d'installation de caméras périphériques de surveillance pour la sécurité à Collex-Bossy.

Madame, Monsieur,

Résident de la commune de Collex-Bossy, je souhaite attirer votre attention sur la dégradation du sentiment de sécurité au sein de notre village. Une augmentation des actes d'incivilité a été constatée, suscitant une inquiétude croissante parmi les habitants, tant en journée qu'en soirée. J'ai moi-même été victime de vandalisme, situation malheureusement partagée par d'autres résidents.

Dans un souci d'intérêt général, j'ai échangé avec plusieurs habitants au sujet d'un éventuel renforcement des dispositifs de sécurité. Il en ressort un soutien majoritaire en faveur de mesures concrètes visant à améliorer la protection de chacun.

Au regard de ces éléments, je sollicite l'installation de cinq caméras de surveillance aux principaux points d'entrée de la commune, selon les emplacements détaillés en annexe. Ce dispositif permettrait de dissuader les actes de vandalisme, les vols et les cambriolages, tout en facilitant le travail des forces de l'ordre grâce à l'identification des individus et des véhicules. Par ailleurs, certaines communes voisines disposent déjà d'équipements similaires, renforçant ainsi l'intérêt et la pertinence d'une telle démarche pour Collex-Bossy.

Les images pourraient être exploitées dans un cadre strictement réglementé par les autorités compétentes.

Je vous remercie de l'attention portée à cette demande et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Nello Maradei »

Mme MOTA indique que le dossier est transmis à la commission sécurité.

3. Communications du conseil administratif

a. autorisations de construire

M. MUNOZ demande si des questions subsistent concernant le document Excel des autorisations de construire disponible sur CMNet.

Mme NOLL évoque la revitalisation de la route de Sauverny, no 151, et se dit étonnée que la commune ait son mot à dire puisque, selon les informations reçues, le projet concerne principalement Versoix. Elle demande également en quoi consiste cette revitalisation.

M. MUNOZ explique que trois zones sont impactées, dont deux situées sur la commune de Versoix et une partie sur le territoire de Collex-Bossy. Il précise qu'il s'agit d'un éclaircissement de la forêt permettant sa revitalisation.

Il n'y a pas d'autres questions relatives à ces autorisations de construire.

M. MUNOZ informe ensuite que la commission du sport de l'ACG, réunie le 21 mai 2026, a préavisé à l'unanimité une subvention d'un peu plus de CHF 500'000.– pour le terrain synthétique du GISMB. Il précise qu'un vote formel interviendra lors d'une assemblée générale de l'ACG en septembre. Il ajoute qu'une promesse claire a été obtenue quant au fait que le projet sera porté financièrement par 4 communes et le FI..

Concernant le projet de terrains de padel, M. MUNOZ indique qu'une réunion est prévue le 18 juin avec les investisseurs. Deux objectifs seront abordés :

- un retour sur la procédure des autorisations de construire ;
- l'intégration paysagère de cet équipement afin de permettre son bon accueil par la population.

Il précise qu'une séance de présentation destinée aux riverains est envisagée.

M. PESENTI demande à qui s'adresse la réunion du 18 juin.

M. MUNOZ répond qu'il s'agit d'une réunion de travail.

Mme NOLL demande où les terrains seraient implantés.

M. MUNOZ explique que le terrain B serait légèrement décalé vers le Crest d'El, sur une largeur d'environ 16 mètres. Le terrain de padel empiètera sur le parking et le terrain B.

M. VERARDI s'interroge sur les nuisances potentielles.

M. MUNOZ répond que les questions liées à l'intégration paysagère ainsi qu'aux nuisances acoustiques générées par le jeu feront l'objet de deux études menées simultanément.

Mme TAHERI demande si les terrains seraient couverts.

M. MUNOZ répond par l'affirmative.

M. MUNOZ informe également qu'une réunion de travail s'est tenue cette semaine avec les architectes concernant le projet de la laiterie. Il indique qu'un important travail de coordination est en cours, notamment concernant les raccordements extérieurs des eaux pluviales et l'interaction avec la parcelle 44.

Concernant la douane de Vireloup, **M. MUNOZ** indique que, selon la planification actuellement disponible, les futurs locataires sont attendus pour le 1er juillet 2026. Il précise que la directive d'attribution des logements est désormais en force et a été présentée à la commission des finances. Il remercie l'administration ainsi que la régie Beaver pour la prise en main du dossier.

M. PESENTI demande si une priorité a été accordée aux habitants de la commune et si les conseillers municipaux pourront consulter la directive.

M. MUNOZ répond que la directive sera disponible dès le lendemain sur le site internet communal et précise que la relation des candidats avec la commune de Collex-Bossy a bien été prise en compte.

M. VERARDI estime regrettable que ni le Conseil municipal ni la commission des finances n'aient réellement pu participer à l'élaboration de cette directive. Il souligne que le travail réalisé par le Secrétariat général est de qualité, mais regrette qu'aucune discussion approfondie n'ait eu lieu avec les conseillers municipaux et les commissions.

Mme NOLL rappelle qu'il avait été évoqué en séance plénière qu'une discussion sur ce sujet était importante. Elle fait un parallèle avec la période du COVID durant laquelle de nombreux règlements et directives avaient été adoptés rapidement. Elle regrette qu'au minimum la commission des finances n'ait pas pu donner son avis.

Mme TAHERI regrette également qu'il ne soit pas possible de proposer des modifications.

M. MUNOZ prend note de ces remarques. Il informe ensuite que le processus de recrutement pour le renouvellement du poste de Secrétaire général arrivera à son terme à la fin de la semaine.

Enfin, **M. MUNOZ** indique que le Conseil administratif a rencontré M. WALDER, Conseiller d'État, au sujet des décharges, de l'annulation de la concession de turbinage ainsi que de la gestion de la zone ordinaire dans le cadre du dossier des Houchettes. Il précise que toutes les informations seront transmises dans les commissions concernées.

Mme MALHERBE évoque ensuite le G7 et la fermeture de la douane. Elle indique qu'une information paraîtra dans la semaine concernant le plan de fermeture. Elle précise que la fermeture sera similaire à celle mise en place durant le COVID, sans passage pour les vélos ni les piétons. Des informations complémentaires seront transmises après la séance sécurité avec les douanes et la police.

M. VERARDI demande si des agents de sécurité seront engagés pour surveiller la commune.

Mme MALHERBE répond qu'aucune décision n'a encore été prise par le Canton à ce sujet.

M. VERARDI estime qu'il ne faudrait pas attendre trop longtemps.

Mme MALHERBE informe ensuite que, dans le cadre des travaux SIG et suite à une demande de la commission infrastructures concernant les îlots provisoires, ceux-ci ne pourront pas être réinstallés pour le moment en raison de futurs travaux liés à l'installation de tubes électriques jusqu'au hangar communautaire. Elle précise également que l'OCT ne prévoit ni la remise en place des îlots ni des modifications supplémentaires à ce stade. Les travaux d'enrobés restent en attente en raison de problèmes d'affaissement de la route dont la cause doit encore être déterminée.

Mme MALHERBE remercie enfin le Conseil municipal pour la nouvelle place de jeux de Bossy, indiquant que les habitants en sont très satisfaits.

Pour terminer, elle revient sur le sujet de la barrière automatique à la douane de Bois-Chatton. Elle rappelle que la commission infrastructures avait demandé la préparation d'une délibération pour cette installation. Elle précise qu'il conviendra finalement de préparer une résolution qui sera présentée en commission infrastructures ainsi qu'en commission des finances afin de déterminer s'il faut établir une délibération ou procéder à un dépassement de ligne budgétaire.

M. VERARDI demande si l'ensemble de ces éléments sera soumis au vote lors du prochain Conseil municipal.

Mme MALHERBE répond que ce sera le cas si les commissions concernées donnent leur accord.

4. Rapport des commissions

4.1 Commission Infrastructures et mobilité

(Rapport de M. Tiziano Verardi, président)

M. VERARDI indique que deux procès-verbaux, datés des 9 mars et 1er avril 2026, ont été traités lors de la séance. Concernant les arrêts de bus de Collex-Bracasset, il informe que deux quais accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) seront créés. Il précise que ce sujet est lié à l'audit du TCS portant sur la sécurité routière. Il ajoute qu'une réflexion avance rapidement concernant la mise en zone 30 ou la limitation à 30 km/h du secteur de la route de Vireloup, nous sommes dans l'attente d'études complémentaires. S'agissant des vélos en libre-service, il mentionne le projet Orbit 1 ainsi que l'attente du déploiement d'Orbit 2 pour la mise en place de stations de vélos virtuelles. À long terme, la commune devrait disposer de cinq vélos. Concernant la route d'Ornex, il indique que le projet est sur le point d'aboutir en matière de coordination pour le marquage au sol. Une séance publique d'information devrait être organisée au mois de septembre ; la date sera communiquée ultérieurement. Dans les divers, **M. VERARDI** indique que la commission a évoqué le bus 62 ainsi que la barrière, sujet considéré comme relativement urgent puisque cette ligne traverse la frontière et circule au-delà des horaires actuellement pratiqués par les autres bus. La prochaine séance de la commission infrastructures est fixée au 15 juin 2026.

Mme MOTA rappelle qu'il avait été évoqué un passage à 30 km/h dans l'ensemble du village de Collex.

Mme MALHERBE confirme cette information et précise que l'étude mobilité liée au projet des Houchettes laisse entrevoir une forte possibilité que l'ensemble de Collex passe en zone 30.

4.2 Commission Finances et administration

(Rapport de M. Thierry Potvin, vice-président)

M. POTVIN indique que, lors de sa séance du 7 mai 2026, la commission finances et administration a examiné les comptes de la commune pour l'exercice 2025, soit notamment les charges et revenus effectifs, les investissements ainsi que le bilan de l'année écoulée.

Il explique que des comptes faisant apparaître un déficit leur ont été présentés, résultant principalement de la décision d'amortir plus rapidement certains investissements afin d'améliorer la situation financière pour les années à venir.

Malgré ce résultat comptable négatif, il ressort des explications fournies que les finances de la commune demeurent saines et que les comptes devraient être validés par le Service des affaires communales.

Des précisions figurent dans l'exposé des motifs de la délibération en annexe.

Après avoir posé de nombreuses questions au maire ainsi qu'au comptable et procédé à un examen détaillé des comptes au regard du budget, les membres de la commission ont donné, à l'unanimité, un préavis favorable à l'adoption de la délibération.

Par ailleurs, comme indiqué par l'exécutif, une directive sur l'attribution des logements leur a été présentée, directive qui se trouve sur la page CMNet de la commission des finances.

En conclusion, M. POTVIN cite le président de la commission, M. KENDE, qui remercie le Conseil administratif, le Secrétariat général ainsi que le comptable communal pour leur travail ayant permis de maintenir les finances communales en bonne santé.

4.3 Commission Évènements

(Rapport de Mme Odile Tahéri, présidente)

Mme TAHÉRI indique que la commission s'est réunie le 12 mai 2026.

Elle explique que la commission a abordé le principe d'un dédommagement destiné aux associations participant aux événements communaux. Les grands principes ont été votés et acceptés. L'enveloppe globale prévue ne devrait pas dépasser CHF 5'000.-.

Les associations auront ainsi la garantie de ne pas subir de pertes financières et pourront bénéficier d'une subvention dont le montant dépendra de l'importance de la manifestation.

Elle évoque également le déroulé prévu pour la Fête nationale, en collaboration avec les pompiers.

Concernant les activités estivales, elle mentionne les promotions ainsi que « Collex-Bossy en plein air », qui comprendra notamment deux activités d'Urban CrossFit, une initiation à la danse polynésienne, un concert de guitare, une représentation théâtrale ainsi qu'une séance de yoga parent-enfant.

Enfin, Mme TAHÉRI informe que le passage du Tour de France féminin à Collex-Bossy les 2 et 3 août 2026 a également été évoqué. La commission réfléchit à la manière de valoriser cet événement pour la commune tout en tenant compte des éventuels coûts qu'il pourrait engendrer.

4.4 Commission ad-hoc traitant du projet des Houchettes

(Rapport de M. Maximilien Ferrillo, vice-président)

M. FERRILLO indique qu'une séance s'est tenue le 20 mai avec pour ordre du jour un seul point : l'état des lieux de la procédure d'appel d'offres. Une présentation de la situation a été effectuée par l'AMO Mme Loeillet, présentation qui mentionnait des modifications au projet initial ce qui fera l'objet d'une présentation publique. A l'issue de la séance du 20 mai dernier, un vote de tendance et de soutien aux démarches de l'Exécutif a été effectué par 6 voix pour et une abstention. Il rappelle ici que cette séance était une commission réunie à laquelle les conseillers municipaux ont pu assister et voter.

4.5 Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la Ferme Gindre-Constantin

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

La commission s'est réunie le 27 avril 2026.

- **Suite de l'analyse acoustique (suite travaux)**

Concernant l'analyse acoustique, la commission a pris connaissance de l'état des demandes de devis ainsi que des solutions techniques proposées pour mesurer les nuisances sonores liées à l'exploitation du site.

Les échanges ont notamment porté sur les coûts, les modalités d'enregistrement ainsi que la pertinence des dispositifs envisagés. La commission a convenu d'attendre une éventuelle seconde offre avant de mandater le bureau déjà identifié, avec une validation ultérieure par voie électronique si nécessaire.

- **Sondage après deux ans d'exploitation suite des travaux – validation du cahier des charges**

La commission a ensuite examiné le projet de sondage destiné à évaluer, après deux ans d'exploitation, la perception de la population concernant la Ferme Gindre-Constantin.

Deux offres ont été présentées et la solution proposée par la société Mistrend a été jugée plus complète, notamment grâce à une approche mixte papier et numérique ainsi qu'à une restitution des résultats en commission. Les discussions ont mis en évidence l'importance d'obtenir un taux de participation représentatif et de considérer ce sondage comme un outil d'amélioration du projet.

- **Mise à ban des parkings (suite travaux)**

Concernant la mise à ban des parkings, la commission a poursuivi l'examen des différentes demandes et offres reçues en lien avec les parcelles concernées. Les échanges ont notamment porté sur les solutions envisageables, les coûts estimatifs ainsi que les modalités de mise en œuvre. À ce jour, l'offre détaillée concernant la parcelle 746 manque encore, bien qu'un estimatif ait déjà été reçu.

- **Point de situation concernant la procédure en cours avec la Cour des comptes**

La commission a également pris acte de l'absence de nouvelles concernant la procédure actuellement en cours auprès de la Cour des comptes.

- **Point de situation concernant la pompe à chaleur (pour information)**

Concernant la pompe à chaleur, il a été indiqué que des essais techniques étaient prévus à la mi-mai et qu'un retour d'information serait communiqué ultérieurement.

- **Divers**

Dans les divers, plusieurs membres de la commission ont évoqué des nuisances liées à la présence de jeunes sur la terrasse de la Ferme. Les échanges ont mis en évidence le besoin de disposer d'espaces adaptés pour les jeunes ainsi que les limites du rôle de la commission dans la gestion de ce type de problématiques.

4.6 Commission Territoire

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

La séance de la commission territoire et environnement prévue le 11 mai 2026 a été annulée en raison d'une incompatibilité d'agenda de M. MUNOZ. La prochaine séance est fixée au 8 juin 2026.

4.7 Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la laiterie de Bossy

(Rapport de M. Didier Steimer, présidente)

M. STEIMER indique que la dernière séance de la commission s'est tenue le 5 mai 2026. Il explique que les architectes ont présenté de nouveaux plans et annoncé la découverte d'un champignon indésirable dans la cave, à savoir de la mērule pleureuse. Celle-ci n'a pas encore attaqué le bois, mais elle est présente dans les infrastructures. Il précise qu'il est urgent de réaliser des travaux de stabilisation avant de prendre toute décision concernant les futurs travaux du bâtiment. La commission a compris la nécessité d'engager rapidement cette phase de stabilisation, mais aucune décision définitive n'a encore été prise.

M. MUNOZ indique que ces travaux de stabilisation pourraient être pris en charge dans le cadre de la délibération actuellement en cours concernant la laiterie. Une délibération de bouclage sera ensuite présentée afin de couvrir cet imprévu.

M. STEIMER poursuit en présentant les nouveaux plans du rez-de-chaussée et de l'étage. Le principal changement concerne les escaliers, dont l'orientation a été modifiée. Cette adaptation permet désormais de disposer d'un volume plus important à l'étage ainsi que d'un espace de rangement supplémentaire au rez-de-chaussée.

Il indique également que la question de l'annexe a été remise sur la table. La nouvelle version de cette annexe comprend deux WC, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), ainsi qu'une surface de rangement plus importante. Il précise toutefois que le Service du patrimoine se montre réservé, dans la mesure où il serait nécessaire de construire un mur de propriété.

La commission a également abordé les questions liées à l'aménagement intérieur et à la ventilation. Il souligne qu'une cuisine semi-professionnelle nécessitera un système de ventilation conséquent.

Les raccordements aux réseaux d'eaux claires et d'eaux usées ont également été traités.

Enfin, **M. STEIMER** mentionne qu'un article paraîtra prochainement dans le journal.

M. MUNOZ précise à ce sujet que des échanges sont en cours entre l'administration et Mme COLLINS afin de préparer l'article.

4.8 Commission Sécurité

(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

Mme MOTA indique que les procès-verbaux des séances des 9 et 25 mars 2026 ont été approuvés. Elle présente ensuite le rapport du garde champêtre, qu'elle qualifie de plutôt pessimiste. Celui-ci fait notamment état d'un grand nombre de chiens incontrôlables. Elle relève que beaucoup de personnes considèrent certains espaces comme publics et ne respectent pas les règles communales ou autres prescriptions en vigueur, rendant la communication avec les propriétaires particulièrement difficile. Elle explique également que de nombreuses personnes empruntent les chemins en raison de l'obligation de tenir les chiens en laisse en forêt jusqu'au 15 juillet. La commission a cherché des solutions avec la police municipale, mais il demeure difficile de renforcer les contrôles. La création d'un parc à chiens a notamment été évoquée. Elle précise que la présence d'une deuxième personne pourrait contribuer à améliorer la situation. Toutefois, les amendes restent compliquées à établir lorsque les personnes refusent de décliner leur identité. La commission a également évoqué la possibilité d'installer des panneaux plus explicites, les indications actuelles ne précisant pas toujours clairement que les chiens ne peuvent pas être laissés en liberté.

Mme MOTA rappelle enfin que lorsqu'un comportement suspect est observé dans le village, il convient de contacter la police. Elle mentionne que certaines démarches de conciliation menées dans le cadre de problèmes de voisinage liés aux chiens ont porté leurs fruits.

Concernant le projet « Save a Life », **Mme MOTA** indique que Yann, pompier de la CP 24, a suivi une formation lui permettant désormais de dispenser des cours et de délivrer des certificats aux participants. Ce projet se fait en partenariat avec les pompiers. Les personnes ayant déjà commencé la formation seront encouragées à poursuivre le cursus.

S'agissant du camion-pompe, elle précise que la commission a préavisé favorablement le projet, dans l'attente du préavis de la commission des finances.

Concernant le projet « Dépose-minute », **Mme MOTA** indique qu'il fonctionnait bien initialement mais semble aujourd'hui moins utilisé. Le projet devrait être relancé à la rentrée avec l'installation d'un panneau.

Enfin, elle mentionne qu'un rapport relatif aux lampadaires a été présenté. Une commission réunie étant prévue sur ce sujet, elle n'entre pas davantage dans les détails.

4.9 Commission Cohésion sociale, Sports et associations

(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

Mme MOTA indique qu'un sondage anonyme a été réalisé auprès des seniors concernant leur sentiment de victimisation. Tous les seniors en âge AVS ont été sollicités. Les résultats montrent que la qualité de vie est jugée très bonne, stable et sûre. Les seniors indiquent ne pas se sentir en danger. Ils suggèrent néanmoins certaines améliorations, notamment en matière de limitation du trafic, de propreté ou encore de vidéosurveillance. Elle relève également que 21 % des personnes ayant répondu déclarent avoir été victimes de virus informatiques. Elle estime dès lors qu'un travail de prévention devra être mis en place sur cette thématique.

Concernant les adolescents, elle évoque un projet mené avec la FASE consistant à transformer la salle de pétanque en salle associative partagée. Elle souligne que ce projet devrait pouvoir se développer dans une bonne harmonie.

Un suivi du projet IPEA a également été présenté. Une habitante de Collex-Bossy a notamment suggéré la mise à disposition d'une salle de gym ou d'une piscine. La faisabilité de ces propositions sera étudiée.

Mme MOTA informe ensuite qu'un don à la Chaîne du Bonheur, à la suite de son appel en faveur du Liban, a été accepté à l'unanimité.

La commission a également défini plusieurs axes de travail :

- * les projets à l'international ;
- * l'accès à l'eau et l'assainissement ;
- * la protection de la faune et de la flore aquatiques.

Aucun projet n'ayant été retenu concernant les deuxièmes et troisième axes, seul le premier sera poursuivi.

S'agissant du sport, **Mme MOTA** rappelle que le projet de terrains de padel reposerait sur une gestion autonome assurée par un investisseur tiers, sans frais pour la commune.

Elle indique également qu'un apéritif a été offert aux jeunes à l'occasion des promotions civiques. Huit jeunes ont ainsi été reçus au Café de Collex et ont reçu un bon pour le centre commercial de Balexert.

Enfin, **Mme MOTA** conclut en mentionnant le projet visant à faciliter l'accès à certains matchs de volley, hockey ou football en partenariat avec les associations sportives concernées. Une inscription préalable sera nécessaire.

5. Élection du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027

Mme MOTA demande si des propositions sont formulées pour les postes de présidente, vice-présidente et secrétaire.

Mme GARCIA indique que son groupe propose la candidature de Mme NOLL à la présidence.

Mme NOLL remercie son groupe pour sa confiance renouvelée.

Mme TAHÉRI annonce sa candidature au poste de vice-présidente.

M. FERRILLO propose la candidature de Mme MOTA au poste de secrétaire.

L'ensemble de ces candidatures sont acceptées par acclamations.

6. Délibération 4/2026 relative à l'approbation des comptes annuels 2025 et des crédits budgétaires supplémentaires 2025

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

D É L I B É R A T I O N

4/2026

Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2025 et des crédits budgétaires supplémentaires 2025

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le rapport de la commission des finances,

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 8 oui, aucun non et aucune abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité annexée à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de 5'575'745.35 F aux charges et de 5'093'456.94 F aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à 482'288.41 F.
3. Cet excédent de charges total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de -19'922.17 F et résultat extraordinaire de - 462'366.24 F.
4. D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de 81'717.30 F aux dépenses et 338'752.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à - 257'034.70 F.
5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de 26'121'838.77 F.
6. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de 91'177.99 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par le capital propre.

Rose Marie Mota,
Présidente du Conseil Municipal

Exposé des motifs :

Les comptes 2025 (hors amortissement complémentaire) présentent une perte de 19'922.17 F alors que le budget 2025 prévoyait une perte de 99'159.- F.

Le 11 novembre 2025, le conseil municipal a voté la délibération 11/2025 relative à un crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire d'un montant de 500'000 F couvert par le capital propre et affecté à la rubrique suivante :

- 0290.05.38303.00 « amortissement complémentaire chaufferie à distance »

Cet amortissement comptable (et non financier) représente la perte de valeur d'un actif du patrimoine administratif au fil du temps. Que ce soit en raison de l'usure, de l'obsolescence ou de l'écoulement du temps, les biens perdent peu à peu leur valeur d'origine. En comptabilité, cette dépréciation est répartie sur plusieurs années pour refléter la durée de vie utile de l'actif.

Ces amortissements comptables sont donc une charge répartie sur plusieurs années. En procédant à des amortissements complémentaires on diminue la charge future annuelle.

En votant cet amortissement complémentaire, le conseil municipal autorise l'Exécutif à utiliser partiellement ou totalement le montant défini de 500'000 F. En l'occurrence, le solde d'amortissement de la chaufferie est de 462'366.24 F.

En additionnant la perte de 19'922.17 F à l'amortissement complémentaire de 462'366.24 F, le résultat de l'exercice 2025 se solde par une perte de 482'288.41 F.

Vérification effectuée auprès du SAFCO (service cantonal de surveillance des communes) concernant les comptes, dès qu'une commune présente des comptes déficitaires deux années consécutives alors que les budgets correspondants étaient excédentaires, le SAFCO demande une séance avec la commune afin de voir d'où vient la problématique et éventuellement édicter des mesures correctives. Par conséquence, nous ne sommes pas soumis au plan quadriennal de redressement des finances publiques, ce qui est le cas pour un budget déficitaire. La règle financière d'équilibre n'existe que pour les budgets selon la LAC.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous propose de comptabiliser 462'366.24 F d'amortissement complémentaires aux comptes 2025 qui présentent ainsi un excédent de charges de 482'288.41 F.

7. Délibération 5/2026 pour l'approbation du règlement concernant l'éthique des élus de la commune de Collex-Bossy

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

D É L I B É R A T I O N 5/2026

Délibération pour l'approbation du règlement concernant l'éthique des élus de la commune de Collex-Bossy

Vu le rapport de la cour des comptes sur la commune de Satigny qui recommande de réglementer, notamment, les liens d'intérêt des élus

vu le rapport du bureau du Conseil municipal du 19 mai 2026,

conformément à l'article 17 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 7 oui, aucun non et 1 abstention

1. D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal concernant l'éthique des élus de la commune de Collex-Bossy, tel qu'il figure dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

Rose Marie Mota,
Présidente du Conseil Municipal

8. Propositions individuelles et questions

Mme NOLL demande si des nouvelles sont disponibles concernant le rond-point.

Mme MALHERBE répond que ce n'est toujours pas le cas et indique que les propriétaires sont actuellement contactés.

M. FERRILLO, au nom du groupe CBA, informe le Conseil municipal que les conseillères et conseillers municipaux membres de ce groupement politique souhaitent la mise sur pied d'une commission ad hoc « Décharges ». Il explique qu'au regard de la récente prise de position du Tribunal fédéral concernant l'Initiative 197, celui-ci ne valide pas explicitement la demande des 300 mètres, mais confirme néanmoins le principe d'une distance nécessaire en renvoyant cette responsabilité au Conseil d'État, notamment sous l'angle de la protection de la santé des administrés. Dans ce contexte, le groupe CBA souhaite qu'une commission soit rapidement constituée afin de se prémunir, d'étudier et de traiter dans les meilleures conditions les décisions qui découleront du Conseil d'État concernant la mise en œuvre de ce projet. CBA invite enfin les autres groupements politiques à rejoindre cette demande.

M. VERARDI demande si cette thématique ne relève pas déjà de la commission territoire.

M. FERRILLO répond que le groupe souhaite une commission spécifique aux décharges. Il souligne qu'il existe de nombreux enjeux à venir, notamment les futures réactions du Conseil d'État, et estime que si la commune n'est pas prête à réagir rapidement, il sera trop tard pour faire valoir son avis et défendre au mieux la qualité de vie des habitants de Collex-Bossy.

Mme NOLL rappelle que cette question a toujours été traitée par la commission territoire. Présentée de cette manière, elle estime que cela pourrait donner l'impression que le travail de cette commission est remis en cause. Elle rappelle également que M. POTVIN en est le vice-président et qu'elle demande systématiquement si des points supplémentaires doivent être traités.

M. POTVIN précise qu'une commission ad hoc permettrait surtout d'être plus réactif. Il indique qu'elle n'impliquerait probablement pas beaucoup de séances mais permettrait, lorsque le dossier avancera, de disposer d'une commission entièrement consacrée à ce sujet.

Mme MOTA rappelle que la commune a déjà procédé de cette manière pour la laiterie ou encore la Ferme. Elle souligne qu'il ne s'agit nullement d'une critique mais bien d'un sujet suffisamment important pour justifier une structure dédiée.

M. VERARDI propose plutôt d'organiser des séances élargies de la commission territoire ouvertes à l'ensemble du Conseil municipal lorsqu'il y a des sujets importants, voire de tenir une séance extraordinaire.

Mme NOLL rejoint cette proposition. Elle rappelle qu'il avait été convenu de limiter à trois commissions par semaine et souligne que les commissions ad hoc existantes, ajoutées aux commissions usuelles, représentent déjà une charge

importante. Elle estime donc judicieuse l'idée de M. VERARDI consistant à traiter ces questions dans le cadre des structures existantes.

M. FERRILLO précise qu'aucun jugement de valeur n'est porté sur le travail de la commission territoire. Il rappelle toutefois que, lorsque certains membres sont revenus à plusieurs reprises sur ce sujet en commission territoire, il leur avait souvent été répondu qu'il n'y avait pas de nouveautés. Or, le Tribunal fédéral s'est désormais prononcé sur une initiative et il estime qu'il reste de nombreux éléments à traiter. Selon lui, il faudra agir en amont, au moment où les projets de décharges se mettront concrètement en place, afin de pouvoir comparer les situations et disposer de tous les éléments nécessaires pour réagir efficacement. C'est pourquoi il juge pertinent de créer une commission ad hoc dédiée, non seulement pour la décharge du Crest d'El mais également pour les autres projets à venir.

M. PESENTI considère pour sa part que la commission territoire est parfaitement capable de gérer ce dossier, quitte à organiser des séances élargies. Il estime que, jusqu'à présent, lorsqu'il n'y avait pas de sujet nouveau, M. MUNOZ le signalait clairement et que la commission peut continuer à fonctionner de cette manière.

Mme MOTA relève qu'une commission ad hoc constituerait également un signal fort adressé à la population afin de montrer que le sujet est pris au sérieux. Elle rappelle que des commissions ad hoc ont déjà été créées pour d'autres dossiers importants et souligne que, si l'on est honnête, tous les sujets pourraient théoriquement être traités dans les commissions existantes.

Mme GARCIA estime néanmoins qu'il serait prématuré de créer immédiatement une commission ad hoc supplémentaire. Elle craint qu'une telle structure ne rende ensuite la commission territoire moins utile et préfère que le dossier continue d'y être traité, quitte à réévaluer la situation ultérieurement si cela devenait difficile à gérer.

M. VERARDI propose alors de transformer temporairement la commission territoire afin de mettre un accent particulier sur les décharges. Il rappelle également le travail remarquable accompli par l'association concernée et souligne que, lors de la dernière présentation publique, peu de nouveaux éléments avaient été apportés. Selon lui, personne n'a « manqué le coche » jusqu'ici et la présidente de l'association elle-même a reconnu que le Conseil municipal avait agi correctement. Il estime donc préférable de s'appuyer sur les structures existantes.

M. MUNOZ indique que le Conseil administratif a rencontré ce jour M. WALDER, successeur de M. Antonio HRodgers, notamment afin d'aborder la question des décharges et de connaître sa position en tant que magistrat en charge du dossier. Il précise que de nouvelles informations existent, sans pour autant qu'il y ait une accélération du rythme du dossier. Il évoque également les décharges de type D, informations qu'il transmettra à la commission territoire. À ce stade, il ne voit pas ce qu'une commission spécifique aux décharges pourrait apporter de plus que la commission territoire.

Mme TAHERI relève enfin que les membres qui composeraient cette éventuelle commission ad hoc seraient probablement les mêmes que ceux siégeant déjà à la commission territoire, ce qui l'amène également à s'interroger sur sa réelle utilité.

M. FERRILLO rappelle qu'un certain nombre de membres se sont engagés au Conseil municipal précisément en raison de l'importance de ce sujet. Il se dit toutefois ouvert à poursuivre la réflexion concernant la création éventuelle d'une commission.

Mme NOLL indique qu'elle a également assisté à la séance publique évoquée précédemment. Elle rappelle que l'historique complet du dossier y a été présenté et rejoint M. VERARDI sur le fait qu'aucun manquement majeur n'a été reproché à la commune par l'association. Elle préfère attendre les informations complémentaires que M. MUNOZ présentera lors d'une prochaine séance de la commission territoire avant de revenir sur la question d'une éventuelle commission ad hoc.

Mme MOTA conclut en indiquant que le sujet est désormais lancé et qu'il sera toujours possible d'envisager la création d'une commission spécifique ultérieurement si cela s'avère nécessaire.

M. VERARDI propose finalement qu'une commission élargie soit organisée afin que la majorité des membres du Conseil municipal puisse être tenue informée du dossier.

Mme NOLL indique que la prochaine séance réunira déjà les commissions territoire et sécurité et qu'il serait possible d'élargir cette séance afin d'y ajouter la question des décharges à l'ordre du jour.

* * *

La séance est suspendue à 20h42 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes. À l'issue de la séance de questions, la Présidente sonne la fin de la séance à 20h45 .

La présidente du Conseil municipal :
Rose Marie Mota

Le vice-président du Conseil municipal :
Michael Kende

La procès-verbaliste :
Thaïs Rakotomalala